

Clabecq, le 31 mars 2022

A l'attention du **Conseil communal**

Rue Lintermans, 21

7180 Seneffe

Concerne : participation 2023-2025 au Contrat de Rivière Senne

Mesdames et Messieurs,

Chers Membres du Conseil communal,

Depuis presque 20 ans, le Contrat de Rivière de la Senne coordonne les actions des partenaires dont celles de votre commune en matière de protection, de restauration et de valorisation des ressources en eau du sous-bassin de la Senne. La Cellule de Coordination a mené à bien ses différentes missions :

- la réalisation de 6 inventaires de terrain sur 511 km de cours d'eau avec relais aux gestionnaires,
- la coordination de plus de 500 actions des différents partenaires dans chaque programme d'actions,
- la sensibilisation de plus de 1800 enfants par an via 10 modules d'animation sur le thème de l'eau et les rivières,
- l'étude par un bureau d'experts de 31 zones d'immersion temporaire principalement sur les cours d'eau communaux du sous-bassin,
- la coordination locale d'un projet Life pour lutter contre les inondations (LIFE BELINI),
- un colloque, une visite et un groupe de travail sur la gestion des eaux pluviales,
- le nettoyage de cours d'eau et l'aide à la gestion des plantes invasives par les éco-cantonniers, en collaboration avec les services communaux,
- la coordination wallonne d'un projet Life pour lutter contre espèces exotiques envahissantes (LIFE RIPARIAS),
- aide et formation à l'implantation de fascines, conseils pour les techniques d'infiltration, etc.
- et bien d'autres actions encore.

Toutes ces actions ne sont possibles que grâce à l'apport financier des 20 communes partenaires, des 2 provinces, du Brabant wallon et de Hainaut, ainsi que de la Région wallonne (et du cofinancement européen pour les projets LIFE). Cette année, le Contrat de Rivière de la Senne, c'est-à-dire tous ses partenaires, prépare son 6^e programme d'actions 2023-2025 (**PA**). Afin de pérenniser le Contrat de Rivière Senne et les 8 emplois qui en découlent, **vous trouverez ci-joint le calcul de la participation financière annuelle des communes pour les années 2023-25**. La participation des communes a été actualisée sur base des chiffres de population de **2021** fournis par le SPW, sur base du montant annuel inchangé de 0,30 € par habitant concerné par le sous-bassin Senne, ce qui représente un montant annuel de **3410,1 euros** vous concernant.

Vous trouverez également ci-joint l'**Arrêté du Gouvernement wallon** modifiant le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, relatif aux contrats de rivière du 13 novembre 2008, déterminant notamment le financement des contrats de rivière, et **pérennisant la participation de la Région wallonne**.

Le **programme d'actions 2023-25 est actuellement en préparation**. En voici les différentes étapes et les échéances de travail.

- janvier-février 2022: rencontre des communes, provinces, SPW et Wateringues pour présentation de l'inventaire des cours d'eau réalisé par notre équipe, et des Point noirs prioritaires supposés (PNPS¹);
- mars 2022 : retour à la Cellule de Coordination de la validation des Points noirs prioritaires (PNP²) approuvés par les collèges communaux et gestionnaires de 2^e et 1^{re} catégorie;
- 24 mars 2022 : réunion Comité de rivière pour approbation PNP par l'AG, et approbation du rapport annuel et des comptes 2021 ;
- **20 avril** : renvoi à la cellule de coordination du tableau d'actions (provisoire) de chaque partenaire, afin de constituer le PA 2023-25 ;
- 26 et 28 avril : réunions des 2 groupes de travail (géographiques) afin de présenter et discuter les actions proposées entre partenaires ;
- Mi-Mai : projet de programme d'actions soumis à chaque partenaire pour accord (textes + actions + participation financière);
- **Juin** : retour à la Cellule de Coordination de l'approbation du programme d'actions (dont la participation financière 2023-2025) par chaque partenaire;
- **Septembre 2019** : réunion du Comité de Rivière pour approbation officielle du PA par le Comité de Rivière (AG du CR Senne).

Pour rappel, les actions proposées par les partenaires communaux sont généralement du type :

- Travaux d'égouttage
- Vérification de la conformité du réseau d'égouttage des particuliers par rapport au PASH
- Gestion et entretien des cours d'eau communaux et provinciaux : enlèvements des entraves
- Enlèvement des déchets aux abords des cours d'eau et sensibilisation des riverains (courrier)

¹ PNPS : points noirs prioritaires supposés qui seront présentés au Comité de Rivière (dont gestionnaires) pour approbation

² PNP : points noirs prioritaires qui ont été approuvés par le gestionnaire compétent.



Etude de faisabilité ou création de Zone d'Immersion Temporaire (ZIT) en vue de diminuer les risques d'inondations

- Sensibilisation des agriculteurs sur les coulées boueuses (collaboration avec GISER), les clôtures en bordure de cours d'eau et l'utilisation des pesticides
- Sensibilisation des riverains sur l'utilisation des pesticides
- Gestion des plantes invasives : la berce du Caucase et la balsamine de l'Himalaya et d'autres.
- Sensibilisation des habitants, enfants et adultes, au thème de l'eau au travers d'animations pour les écoles, de journées à thème (ex : journées de l'eau), de parcours environnement ...
- Etc.

Nombreuses de ces actions sont des résolutions de points noirs relevés le long des cours d'eau. Pour toutes ces actions, le Contrat de Rivière est présent pour accompagner les communes dans leur démarche.

Comme tous les trois ans, nous nous adressons donc au Conseil communal pour **solliciter la confirmation de la participation et du soutien financier de votre Commune au projet Contrat de Rivière Senne pour les 3 prochaines années (2023 à 2025)**, correspondant à la durée du 6^e programme d'actions des partenaires du CR Senne.

Auriez-vous l'amabilité de nous envoyer la délibération du Conseil communal avant le 30 juin 2022 ?

En effet, le Comité de Rivière doit avoir en retour toutes les délibérations communales et provinciales pour sa réunion plénière d'approbation du Programme 2023-2025.

En vous remerciant d'ores et déjà de l'intérêt que vous porterez à cette lettre, et de la confiance que vous nous accordez depuis bientôt 20 ans pour les premiers partenaires, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

Christian Fayt
Président

Remarque : copie de cette lettre envoyée par e-mail aux Echevins et éco-conseillers concernés et pour leur bonne information.